

FEUILLE DE ROUTE 2018-2023

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE (DT)

Janvier 2019



@Archigraphie.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

VALORISER NOTRE TERRITOIRE



C'est encore protéger et exploiter durablement nos ressources environnementales, naturelles, agricoles et énergétiques, qui constituent le socle vital de notre canton pour le long terme : nous devons conserver le patrimoine que nous avons reçu en legs et avons la responsabilité de le transmettre aux générations futures.

Il nous faut également pour cela repenser et faire évoluer les modes de travail de l'administration. La révolution numérique en cours nous donne dans ce sens plus que jamais l'opportunité d'une meilleure compréhension du territoire et d'une plus grande agilité des modes opératoires. Enfin, nous n'arriverons au but que si nous renforçons l'élaboration concertée des projets entre autorités politiques, expert-e-s et habitant-e-s afin d'en améliorer la qualité et l'acceptation.

Notre territoire est limité, c'est notre bien commun le plus précieux. La valorisation de notre espace de vie constitue ainsi l'objectif central et le sens du travail de l'ensemble des membres du département que j'ai l'honneur de présider.

Au moment où notre canton connaît un développement urbain sous-tendu par un essor économique d'ampleur, fixer les mécanismes et les outils pour maîtriser les impacts de cette évolution est indispensable. C'est la condition pour assurer la qualité du cadre de vie de la population.

Valoriser notre territoire, c'est spécifiquement améliorer la qualité des mesures d'aménagement, notamment des espaces publics, ainsi que des constructions, en particulier des logements. Ils doivent tous deux être accessibles et répondre aux besoins du plus grand nombre.

Je sais dans ce but pouvoir compter sur des collaboratrices et des collaborateurs enthousiastes, compétents et engagés. Je les remercie et me réjouis de relever ces défis avec chacune d'entre elles et chacun d'entre eux.

Confiant dans notre capacité à forger un avenir désirable, je présente ici les principaux enjeux et actions du département du territoire pour la législature.

*Antonio Hodgers,
Conseiller d'Etat chargé
du département du territoire*



AMÉNAGEMENT, LOGEMENT ET AGRICULTURE



La pénurie de logements reste très forte dans le canton et concerne toutes les couches de la population malgré un début de détente observé depuis deux ans. Dans ce contexte, une partie significative des habitant-e-s relève l'augmentation des nuisances dues à l'accroissement du trafic pendulaire et la difficulté de maintenir des liens satisfaisants au sein de la population.

Il convient de mettre en œuvre, par étapes, l'image directrice d'une Genève nouvelle et inclusive qui puisse loger un nombre plus important de personnes qu'elle emploie et favorise la qualité urbaine au bénéfice de l'ensemble des habitant-e-s du canton. C'est la vocation du plan directeur cantonal (PDCn).

A. Améliorer la qualité urbaine et architecturale des projets

Cette législature concrétisera le développement de grands périmètres d'aménagement urbain. La législation actuelle et les pratiques du département en matière de règles de construction freinent parfois la créativité dans l'expression architecturale et les typologies d'habitat. Par ailleurs, le cumul des exigences des politiques publiques applicables, en l'absence d'arbitrage lié à un objectif défini de qualité urbaine, aboutit trop souvent à un résultat décevant qui se limite à la règle du plus petit dénominateur commun. Enfin, il arrive que le manque de coordination des acteurs concernés par l'élaboration du projet urbain, tant en amont qu'en aval du dépôt de la requête en autorisation de construire, ne favorise pas la prise en compte des objectifs qualitatifs souhaités par l'Etat.

Dans ce contexte, il est aujourd'hui nécessaire de poser une vision globale et concertée de la notion de qualité architecturale et urbaine. Pour ce faire, il convient de mieux définir les objectifs qualitatifs

adaptés aux différents contextes. En premier lieu, un travail d'analyse des points forts et points faibles des grands projets développés et réalisés ces dernières années doit être entrepris. L'objectif sera de contextualiser et d'objectiver la notion de qualité, et ainsi de poser les exigences futures. De plus, le travail en lien avec la qualité du logement, fruit du partenariat avec les milieux professionnels, doit se poursuivre notamment dans le cadre d'une révision de la Loi sur les constructions et les installations (LCI), ainsi que des règlements et pratiques y relatives. Il s'agira également de renforcer l'accompagnement des mandataires et maîtres d'ouvrage en les orientant mieux à chaque étape du projet, notamment par une meilleure coordination des acteurs étatiques et paraétatiques, ainsi que par la qualité du contenu des préavis émis. Il conviendra en outre de poursuivre les démarches de concertation et l'organisation de concours d'urbanisme et d'architecture afin de favoriser la qualité des projets.



B. Poursuivre la planification urbaine et la mise en œuvre du grand projet Praille Acacias Vernets (PAV)

Transformation majeure au sein de l'agglomération (230 ha, 12'400 logements et 6'000 emplois), le grand projet PAV contribue aux actions contre la pénurie de logements et renforce notamment le renouvellement des politiques de la mobilité (développement des modes doux et de la logistique urbaine), de l'environnement, de l'énergie, de l'eau et de la nature en ville (urbanisme durable). Cette législature sera celle de la planification détaillée de l'ensemble des secteurs du PAV et de la concrétisation de la mutation urbaine par une stratégie visant la libération des terrains. Ces actions combinées permettront la réalisation ces cinq prochaines années d'une première série d'opérations d'importance.

La construction dès 2020 de l'opération des Vernets et de la Pointe Nord du PAV concrétisera l'exigence de coordination des diverses échelles et thématiques de planification. Le travail sur les espaces publics mené avec les communes sera renforcé notamment

autour du boulevard urbain. La réflexion sur la mutabilité du patrimoine industriel est testée à Grosselin. L'émergence d'opérations innovantes (énergie, durabilité) sera favorisée à l'Etoile. Le quartier des Vernets a par ailleurs été labellisé "société à 2000 watts". La structure formée par les rivières remises à ciel ouvert et les réseaux d'énergie sera consolidée sur plusieurs tronçons, en particulier aux Acacias. Enfin, la stratégie foncière sera confiée à la Fondation PAV (FPAV) qui sera opérationnelle fin 2019 sous réserve de son approbation par le Grand Conseil. Cette fondation travaillera en étroite collaboration avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) chargée du relogement des entreprises du PAV.

C. Promouvoir le rôle de facilitateur du département dans la transformation du territoire

L'aménagement du territoire est assurément le produit d'une œuvre collective entre de multiples acteurs représentant des intérêts pluriels. Les offices du DT doivent être renforcés dans leurs fonctions de chefs d'orchestre de la production des espaces de vie sur le canton.

Cela vise à la fois l'élaboration et l'accompagnement de la mise en œuvre du projet urbain ainsi que des espaces publics. Ils relèvent d'une responsabilité partagée entre autorités publiques et acteurs privés. Dans le cadre d'une stratégie des espaces publics, il s'agira de déployer des actions pour accompagner les communes dans les phases de conception et de réalisation de ces lieux du "vivre ensemble".

Concernant la "mise en mouvement" cohérente du développement urbain, l'établissement de "conventions opérateurs", à l'instar du "Groupement des développeurs Cherpines", sera reproduit dans les cas pertinents. De même, l'accompagnement des coo-

pératives sera favorisé en collaboration avec la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) et le Groupement des coopératives d'habitation genevoises (GCHG). Dans les projets complexes avec une forte imbrication des programmes, des conventions de chantier pourront être établies au cas par cas après analyse du bien-fondé.

Le DT travaillera par ailleurs de concert avec la FTI pour le développement de quartiers d'activités attractifs. Ces derniers mettront en avant la qualité de vie et la richesse de leurs écosystèmes par le biais du développement notamment d'"écomparcs" et de "smart-parcs".

D. Rééquilibrer la production de logements et la croissance des emplois

La planification et la production des logements nécessaires pour accompagner la croissance démographique est bien amorcée. Cet effort doit être poursuivi mais, pour être efficace, le rythme de production des logements doit être coordonné au mieux avec la croissance des emplois. Faute de quoi, la crise du logement persistera dans le canton et Genève continuera à exporter ses actifs, accentuant ainsi les mouvements pendulaires avec leurs conséquences néfastes sur le cadre de vie.

La mise à disposition, dans les plans d'affectation adoptés par le canton, de surfaces pour le logement et les activités devra tendre vers un rééquilibrage en faveur du logement. Déjà engagée dans les grands projets qui offriront deux nouveaux logements pour un nouvel emploi (notamment aux Grands-Esserts, aux Communaux d'Ambilly, à Bernex et aux Cherpines), cette recherche d'équilibre sera poursuivie tout en préservant l'objectif de mixité fonctionnelle, gage de quartiers vivants.

E. Coordonner plus finement le développement urbain et la planification de la mobilité à l'échelle des quartiers

La prospérité genevoise soutenue par la croissance requiert un réseau de transports cohérent à l'échelle de l'agglomération multipolaire. En complément, l'urbanisation vers l'intérieur nécessite de réfléchir à d'autres formes de mobilité au sein des quartiers urbains. Enjeu majeur de cette législation, l'entrée en service du Léman Express doit être l'occasion d'un report modal important du transport individuel sur les transports publics. Avec la mise en œuvre de la Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), elle permettra de refaçonner la mobilité dans les quartiers centraux genevois et d'améliorer la qualité de vie en ville.

La collaboration avec le département des infrastructures, avec le département présidentiel concernant le projet d'agglomération, ainsi qu'avec les communes, les riverains et les usagers sera renforcée. Des conventions permettant d'assurer une mise en service des infrastructures de transports de façon simultanée à l'arrivée des habitant-e-s des nouveaux quartiers seront établies chaque fois que cela sera nécessaire. Il s'agira de poursuivre le renforcement de la gouvernance des projets de transports collectifs pour assurer une meilleure coordination urbanisation-transports et renforcer la qualité des espaces publics. Des mesures d'accompagnement à l'entrée en service du Léman Express, permettant de favoriser les déplacements des piétons et des vélos dans les quartiers centraux, seront également mises en œuvre.

F. S'assurer d'une répartition territoriale équilibrée de toutes les catégories de logements sur le canton de Genève

Le PDCn 2030 estime un potentiel de 50'000 nouveaux logements réalisables sur l'ensemble du territoire entre 2010 et 2030. Parmi ceux-ci, 12'700 logements ont été construits à fin 2017. L'enjeu de la politique du logement est de favoriser la réalisation d'un nombre suffisant de logements de toutes catégories, tout en assurant leur répartition équilibrée, afin de garantir une diversité de population sur le territoire. Pour diminuer la pénurie, il s'agit de poursuivre la mise à disposition de 4 millions de m² supplémentaires pour le logement sur huit ans (2015-2023).

L'adoption d'un nouvel article 4A LGZD favorisera la mixité sociale par une meilleure répartition des logements d'utilité publique (LUP) dans les périmètres d'urbanisation prévus par le PDCn. En proposant un taux uniforme de LUP en fonction de la zone de destination, et non plus en fonction de la zone de fond, les conditions de mise en œuvre de cet article seront clarifiées et simplifiées. De plus, en supprimant les options offertes par la disposition actuelle, le nouvel article 4A LGZD aura pour effet, sur la zone de fond villas (zone 5), de rendre obligatoire et d'augmenter le nombre de LUP. Elle permet de mieux répartir les LUP dans la couronne urbaine historique.



G. S'assurer que tout-e habitant-e en quête d'un logement puisse trouver, pour lui/elle-même et sa famille, un logement approprié à des conditions favorables

Le développement territorial doit permettre à l'ensemble de la population de se loger en fonction de ses besoins et de ses moyens. Ces dix dernières années, la classe moyenne a été insuffisamment servie, n'ayant accès ni au logement subventionné, ni à la propriété. Seuls 17% de logements locatifs non subventionnés ont été construits pour la classe moyenne, qui représente pourtant 50% de la population.

La zone de développement permet d'assurer la maîtrise des processus d'urbanisme et du contrôle des prix du logement. Il s'agira de poursuivre le recours prioritaire à cette zone. L'adoption d'un nouvel article 4A LGZD portant sur les catégories de logement

à construire permettra une répartition d'un tiers de LUP, d'un tiers de locatifs non subventionnés et d'un tiers de logements en propriété par étage (PPE).

D'ici à 2023, le temps d'attente moyen pour les demandes de logements sur la liste des Fondations immobilières de Droit Public (FIDP) devrait être réduit à un an pour les demandes prioritaires.

H. S'assurer que le logement produit tienne compte de l'évolution de la structure sociale des ménages genevois et réponde aux usages et aux modes de vie contemporains

Les usages et parcours de vie contemporains ont largement évolué au cours des dernières décennies. Ces parcours ne sont plus linéaires. L'habitat doit s'adapter aux recompositions des groupes familiaux, au fait qu'un nombre accru de personnes vivent seules, et tenir compte encore du vieillissement de la population.

Le département du territoire veillera à la qualité architecturale du bâti en favorisant la créativité typologique et morphologique, notamment par la création de logements innovants, voire modulables. L'habitat proposé à la population doit favoriser le bien-être et la mixité sociale. L'accent sera mis sur la convivialité et l'aménagement d'infrastructures collectives dans les nouveaux quartiers. Les incitations en faveur de la "qualité" seront promues pour encourager et valoriser les projets architecturaux exemplaires.

I. Soutenir la construction de logements, en particulier d'utilité publique

La part de LUP atteint actuellement un peu plus de 10% du parc locatif du canton. Il convient de continuer et d'accentuer non seulement la construction de logements en général, mais encore plus celle de LUP, de manière à atteindre un parc de 20% à un horizon temps acceptable.

Le fonds LUP devra être maintenu à hauteur de 35 millions de francs par an pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. Par ailleurs, l'octroi de subventions sera maintenu pour permettre la construction de logements pour la partie la plus défavorisée de la population.



J. Développer et mettre en œuvre la stratégie foncière de l'Etat

La mise en œuvre soutenue du PDCn 2030 est une source d'inquiétude et de questionnements pour certains propriétaires impactés par des mesures d'aménagement (vente de leur bien immobilier). Il convient de reconsidérer les stratégies et les outils de la politique foncière appliquée à la zone de développement : le but est de les diffuser et de les communiquer à l'ensemble des acteurs et d'accompagner au mieux les propriétaires. Pour atteindre ces objectifs dans des délais raisonnables, il est impératif et reconnu par tous les acteurs, privés et publics, de mettre en place une politique foncière étatique cohérente.

L'action interdépartementale sera mieux coordonnée par l'élaboration d'un programme d'action 2018-2023. Il visera l'accélération de la planification et son articulation avec l'opérationnalisation et la valorisation des terrains acquis. Le groupe de politique foncière assurera le suivi et l'évaluation du rapport sur la stratégie foncière de l'Etat et sera chargé de proposer toute mesure facilitant l'atteinte des objectifs du PDCn. On visera pour ce faire la mise en place de leviers financiers ou d'un opérateur urbain en vue d'agir en opportunité et en anticipation pour financer les opérations permettant la libération foncière en amont des projets.

K. Poursuivre la consolidation et la modernisation du système d'information du registre foncier

L'objectif consistera à consolider la tenue, l'accès, la protection et la sécurité des données du registre foncier par la mise en œuvre du projet fédéral "eGris". Il s'agira de procéder à l'introduction des services en ligne centralisés, des transactions électroniques avec les offices du registre foncier et des développements continus des processus automatisés y relatifs. Dans un deuxième temps, il conviendra de mettre en place la délivrance des extraits électroniques. Différentes adaptations techniques et organisationnelles internes et externes seront nécessaires dans ce but.

Il faudra également introduire le système de numérisation des pièces justificatives ; l'objectif consiste à numériser les pièces justificatives (réquisitions et documents annexés) déposées à partir du 1^{er} janvier 2019. Pour ce faire, l'exploitation du système et d'éventuelles adaptations techniques et organisationnelles internes seront nécessaires.

L. Promouvoir la qualité et les synergies sur l'espace rural

Compte tenu de l'exiguïté du territoire genevois, la campagne devient un territoire multifonctionnel de plus en plus sollicité pour la mise en œuvre de politiques publiques et d'activités extra agricoles. L'action publique est en règle générale planifiée lorsqu'elle prend place dans le tissu urbain, mais manque de coordination lorsqu'elle s'établit, trop souvent au coup par coup, au sein de l'espace rural. La révision des plans directeurs communaux de deuxième génération donne ainsi l'occasion aux communes rurales d'établir une vision stratégique de la gestion de leur espace. Elles pourront formuler des mesures renforçant les synergies et les complémentarités entre les différentes fonctions de l'espace rural, tout

en maîtrisant les zones de friction des usages qui le composent. Vu la portée des enjeux de l'espace rural, il apparaît pertinent que son analyse se fasse à l'échelle intercommunale.

Le département proposera une démarche pilote conjointe aux communes de la rive gauche du lac, qui pourra ensuite servir de référence et d'exemple à d'autres communes de la campagne genevoise. Les questions traitées porteront à titre d'illustration sur la gestion des routes, des constructions agricoles, des surfaces d'assolement ou du paysage.



© Genève Terroir

M. Préserver les terres agricoles et mettre en œuvre les mesures permettant de regagner des surfaces d'assolement (SDA)

La qualité de vie à Genève provient en grande partie de son environnement et de son paysage agricole et naturel. Secteur économique important, fournisseur de biens de consommation locaux, l'agriculture genevoise exploite plus de dix mille hectares de terres agricoles. Les autorités cantonales et fédérales s'accordent sur l'importance de maintenir et de protéger l'espace rural, notamment les SDA, considérées comme les meilleures terres. Un quota de 8'400 ha doit à ce titre être préservé. Les travaux engagés dans le cadre de la première mise à jour du PDCn visent à réduire de moitié les emprises initialement

prévues sur la zone agricole et à mettre en place un monitoring précis des gains et des pertes de SDA. Le but consistera à récupérer des SDA pour pouvoir réaliser l'ensemble des projets prévus dans le PDCn.

Les actions porteront sur le retour en zone agricole de terrains situés en zone à bâtir, la restauration de terrains dégradés, l'assainissement de sites pollués, la remise en état de terrains modifiés sans autorisation et l'identification de nouveaux terrains pouvant être considérés comme SDA.



N. Renforcer le lien entre ville et campagne

La population peut, par ses choix de consommation, soutenir et influencer durablement la diversification de la production locale, laquelle inclut également les modes de production, de transformation et de commercialisation. Pour faciliter le rapprochement entre ville et campagne, des actions de sensibilisation sur la saisonnalité des produits et sur l'alimentation de proximité seront menées notamment via l'office de la promotion des produits agricoles de Genève (OPAGE). La promotion des produits et fournisseurs certifiés Genève Région – Terre Avenir (GRTA) qui permet d'assurer la qualité et la traçabilité, sera également activement poursuivie.

La campagne genevoise offre des espaces de détente et des paysages attractifs. Une cohabitation harmonieuse entre les nombreux usages de l'espace rural sera promue. On favorisera le tourisme rural permettant notamment au public d'entrer en contact avec les espaces naturels et le monde agricole et d'appréhender les réalités de la production. Les actions déjà menées dans ce sens seront poursuivies de concert avec les milieux agricoles et l'OPAGE, telle que la "Carte du terroir et de la nature" ou encore la "Journée cantonale sur les chemins de randonnée".

O. Faire connaître les impératifs de la production agricole et soutenir l'amélioration de la compétitivité des exploitations

Notre agriculture fait face à de nombreux défis: concurrence, sécurité de l'approvisionnement, qualité sanitaire des aliments, gestion optimale des ressources naturelles, protection de l'environnement et du paysage. En outre, la politique agricole est révisée tous les quatre ans par la Confédération avec de nouveaux objectifs.

Pour relever ces défis, les milieux professionnels doivent bénéficier de réponses techniques à des thématiques complexes, comme la protection des

cultures, la gestion et/ou la réduction des intrants, le contrôle et la lutte contre certains organismes ou encore les effets du réchauffement climatique. Le public doit aussi connaître et comprendre ces enjeux, notamment par une information et des actions de communication ciblées. Les actions porteront sur l'amélioration des structures, le soutien à l'innovation, ainsi que sur le développement de projets régionaux et la numérisation en tant qu'outils de modernisation indispensables.

P. Poursuivre la simplification et l'accélération des procédures d'autorisations de construire

Lors de la législature précédente, la réforme en profondeur des processus et procédures en matière d'autorisations de construire a été menée à bien. Cela a notamment permis une accélération significative du traitement des autorisations de construire par procédure accélérée (APA). Pour cette même procédure, une dématérialisation complète a été mise en place, offrant au public une prestation en ligne "e-démarche" pour obtenir une autorisation de construire en procédure accélérée (projet dit "APA-Démat"). En l'espace de cinq mois, les administré-e-s se sont approprié la plateforme avec un taux de 50% des requêtes déposées en ligne.

Dans un souci constant d'amélioration et d'efficacité des procédures, le projet de dématérialisation va se poursuivre pour s'étendre à l'ensemble des procédures d'autorisations de construire ainsi qu'aux processus y relatifs (Loi 12145). En plus de la dématérialisation, la loi comporte un volet portant sur le traitement de dossiers numériques 3D ("Modèle d'information du bâtiment", acronyme anglais: BIM). Ces développements impliqueront également la refonte des systèmes d'information de l'office des autorisations de construire (OAC) ainsi que des flux numériques transversaux, de sorte à achever cette importante évolution pour le canton et ses administré-e-s. Par ailleurs, un projet de loi visant à désassujettir à la procédure d'autorisation de construire un certain nombre d'objets de peu d'importance en zone villa sera élaboré.



© Etat de Genève/Alma Quinero



Q. Réaffirmer l'autorité de l'Etat en matière de conformité des constructions, d'affectations et d'aménagement du territoire

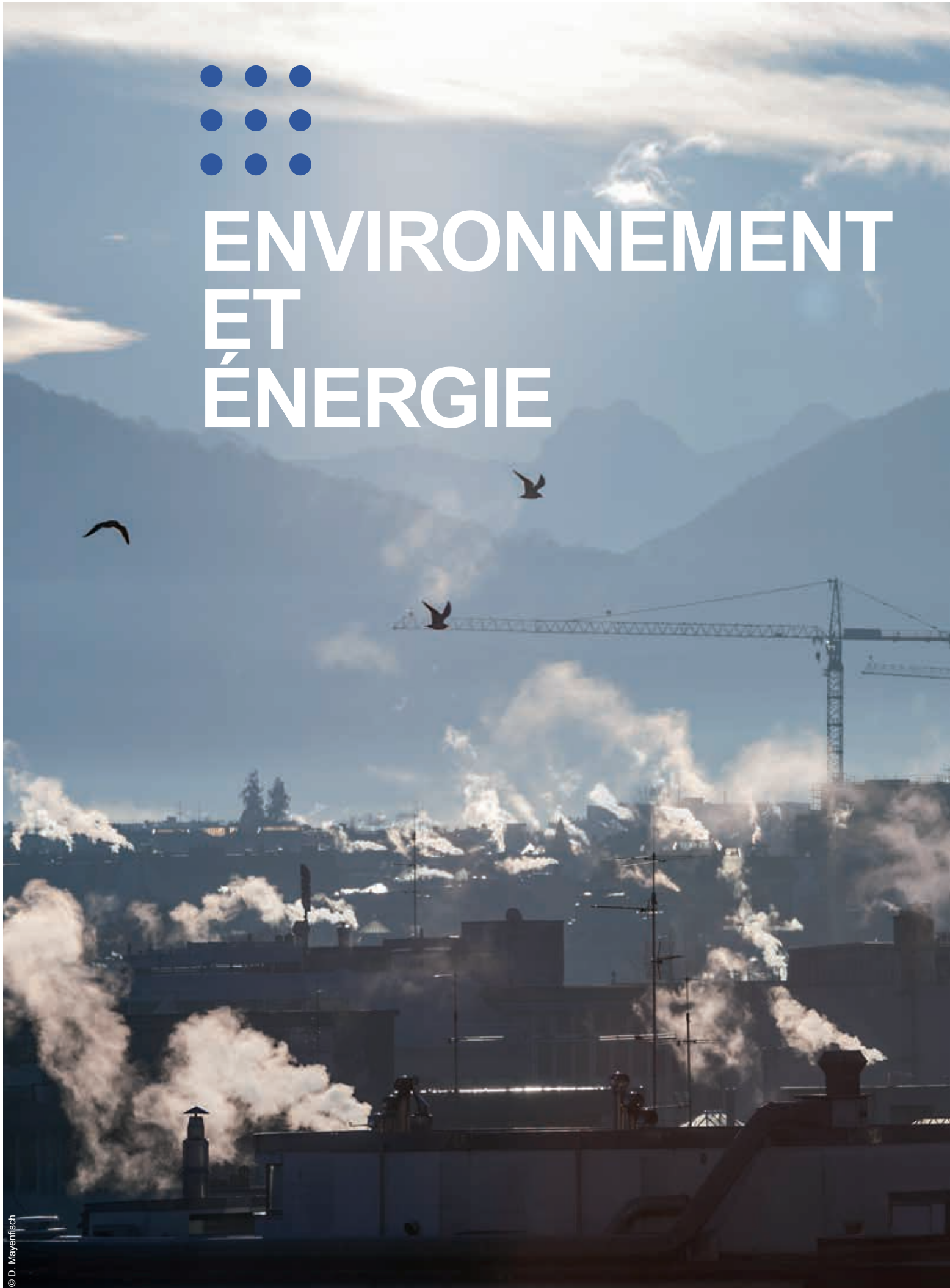
Une des missions de l'Etat est de s'assurer de la conformité des projets aux lois et aux autorisations délivrées. Malgré l'introduction en 2010 du principe de responsabilisation des mandataires qui a remplacé le contrôle de l'Etat par une attestation globale de conformité pour environ 90% des projets, on constate un manque de surveillance et de suivi en la matière qui a pour conséquence un sentiment d'impunité qui n'incite pas les citoyennes et citoyens ou les acteurs de la construction au respect des lois.

L'action de l'Etat en matière de contrôle et de répression sera redéfinie et réorganisée. En fonction du volume de contrôle et de dénonciation en relation avec les ressources disponibles, un travail de hiérarchisation de l'action au regard des priorités de l'Etat et des intérêts publics en jeu sera réalisé. Il sera par ailleurs proposé d'accroître la délégation de compé-

tences aux communes afin de renforcer la capacité d'action des collectivités publiques. L'OAC procédera également par pointage au contrôle de constructions couvertes par une attestation de conformité, afin que ce dispositif soit le plus efficace possible. Les sanctions seront fixées à la hausse de façon à être réellement dissuasives. Enfin, pour les cas où les mesures confirmées par les Tribunaux ne sont pas exécutées, la procédure de travaux d'office sera systématiquement proposée au Conseil d'Etat.



ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE





La protection des diverses ressources environnementales dans le cadre d'un développement économique et social maîtrisé est une nécessité pour assurer la qualité de vie dans notre canton. La manifestation des changements climatiques est de plus en plus évidente et constitue une menace croissante. Dès lors, il convient de renforcer les dispositifs de préservation des ressources et d'accélérer la transition énergétique du canton en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 40% d'ici à 2030 par rapport à 1990 et d'atteindre la société à 2000 watts pour 2050. Le département ambitionne dans ce but une réduction sur le canton de 10% du nombre de watts par habitant pour l'étape de la fin de la législature.

A. Favoriser le développement durable

Le concept cantonal du développement durable offre une vision d'ensemble de l'intégration des principes de développement durable au sein de l'action publique et des objectifs à atteindre à l'horizon 2030.

La mise en œuvre du plan d'action "Développement durable 2030" contribuera à renforcer la convergence et la transversalité des politiques publiques en

matière de développement durable. Dans le cadre de l'Agenda 21, le canton de Genève continuera à mettre à la disposition des autorités, des entités publiques et parapubliques, des entreprises et de la population des outils pratiques ainsi que d'offrir de l'expertise, de l'accompagnement et du soutien dans le domaine du développement durable.

B. Poursuivre la transition énergétique vers une société post-carbone

Les objectifs de maîtrise de la demande en énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre nécessiteront le recours à des instruments de régulation, qui devront évoluer, et à des mesures d'accompagnement.

Le département intensifiera les contrôles, en ayant pour objectif prioritaire la mise en conformité des objets à forts enjeux énergétiques. De plus, il continuera à encourager l'efficacité énergétique des bâtiments et le recours aux énergies renouvelables et locales en substitution des énergies fossiles. Il développera les mesures d'accompagnement tant des habitant-e-s (assistance à maîtrise d'usage –

AMU) que des propriétaires (assistance à maîtrise d'ouvrage – AMO). Il offrira des mesures novatrices d'efficacité énergétique visant les communes, les institutions publiques, le tissu économique (grands consommateurs, professionnels de l'immobilier) et social (ménages et locataires) genevois. Issue de la collaboration entre l'Etat et son bras industriel, les Services industriels de Genève (SIG), la plateforme "GEnergie 2050" regroupera les principales actions en matière de développement des réseaux, d'établissement et d'analyse de données, de mesures d'efficacité énergétique et de production des énergies renouvelables.

C. Développer les énergies renouvelables du canton et les mettre à disposition des utilisateurs

Le département contribuera par ailleurs à développer les ressources énergétiques indigènes. Le programme "GEothermie 2020" poursuivra la prospection et l'exploration du sous-sol genevois, grâce à trois nouveaux puits d'exploration d'ici à 2023. Il continuera, en étroite collaboration avec les SIG, à développer l'utilisation de l'eau du lac pour la production de chaleur et de froid (Genilac), notamment en conduisant le projet d'axe stratégique réseau sur le front sud de l'aéroport.

Il visera d'ici à la fin de la législature à tripler la production d'électricité photovoltaïque dans le canton et à abandonner les chauffages à combustibles fossiles dans les nouvelles constructions. Par ailleurs, le potentiel éolien sera valorisé ainsi que d'autres sources telles que la biomasse par des centrales de cogénération, la chaleur de l'environnement et les rejets thermiques industriels. Le département dotera également le canton d'une stratégie cartographiée des réseaux thermiques structurants. En raison de l'inadéquation entre besoins et disponibilités des ressources renouvelables, le département mettra en place les mesures permettant de diversifier les moyens de stockage énergétique.



© Etat de Genève/Cédric Tonoli

D. Protéger la population et l'environnement contre les effets des changements climatiques

Les effets des changements climatiques sont nombreux, et les événements extrêmes s'accroissent à l'exemple des canicules et sécheresses, crues et étiages, propagation d'organismes nuisibles ou modification des milieux naturels. La diminution de la saisonnalité et de la prévisibilité des impacts négatifs sur les plans environnemental, social et économique nécessite une surveillance étroite.

Les mesures d'adaptation inscrites au "Plan climat cantonal" devront être mises en œuvre dans de nombreux domaines d'ici à 2023. Il s'agira de renforcer la surveillance des phénomènes, notamment par l'instauration d'un observatoire transfrontalier intégrant les autorités concernées, la coordination

transfrontalière liée à l'eau lors des événements extrêmes (crues, étiages, etc.) et de développer les actions liées au concept de l'eau en ville. Il sera nécessaire de mettre en place les techniques agricoles de conservation des sols, le monitoring des nouveaux ennemis des cultures, ainsi que l'optimisation de la gestion de l'eau en agriculture. Il faudra aussi si possible intégrer d'avantage les enjeux climatiques dans les outils d'évaluation environnementale et de planification de l'aménagement du territoire (évaluations environnementales stratégiques, études de l'impact sur l'environnement), d'urbanisme (lutte contre les îlots de chaleur, etc.), ainsi que dans les standards de la construction/rénovation (notamment pour les bâtiments patrimoniaux).

E. Promouvoir des modes de production et de consommation durables

Le secteur des modes de production et de consommation représente près d'un tiers des émissions totales de gaz à effet de serre du canton de Genève. Un changement profond des modes de consommation est indispensable au regard du climat et des ressources naturelles (eau, air, sol, etc.).

Il s'agira notamment de promouvoir des régimes alimentaires durables, spécifiquement "bas carbone", de lutter contre l'obsolescence programmée et le gaspillage de biens de consommation. Sous l'angle du climat, de l'environnement et de la santé, des campagnes de sensibilisation et des formations se-

ront menées pour promouvoir l'alimentation durable notamment grâce aux produits locaux et de saison, ou encore les achats professionnels responsables. La construction et la rénovation "bas carbone" des bâtiments sera favorisée, notamment grâce à l'utilisation du bois et au programme "ECOMAT-GE" dont l'objectif est d'améliorer le flux des matériaux de construction et de favoriser l'utilisation de matériaux recyclés. Il s'agira en particulier d'augmenter la part du bois dans les constructions publiques et de promouvoir l'utilisation de bois indigène en application de l'article 40 du règlement d'application de la loi sur les forêts (M 5 10.01).

F. Réduire les impacts environnementaux liés au trafic aérien

Le trafic aérien génère 23% des émissions de gaz à effet de serre (GES) et 24% des émissions de dioxyde d'azote (NO₂) du canton. 25'000 personnes sont exposées au bruit des avions.

Malgré les progrès technologiques de l'industrie aéronautique, l'augmentation prévue du nombre de passagers ne va pas dans le sens de l'atteinte, d'ici à 2030, des objectifs cantonaux de stabilisation des émissions de GES à leur niveau de 2014 (Plan climat cantonal) et de réduction de 50% des émissions de NO₂ par rapport à 2005.

Il s'agira ainsi de renforcer, dans le cadre du "Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA)", le suivi en vue de la réduction des émissions de GES (notamment via la sous-commission ad hoc de la Commission consultative pour la lutte contre les nuisances dues au trafic aérien (CCLNTA)), et du bruit liés au trafic aérien. Un suivi précis et transfrontalier de la qualité de l'air dans les communes riveraines sera initié. Il conviendra de s'assurer d'une meilleure transparence des informations au public et aux populations riveraines. Il y aura lieu d'intervenir auprès de la Confédération pour l'engager à innover et à régler les émissions gazeuses liées au trafic aérien dans le cadre du droit international.

G. Renforcer la politique de gestion des déchets

Après avoir mis l'accent sur la sensibilisation et le recyclage des déchets notamment organiques, il s'agit de monter en puissance et de renforcer la collaboration avec les acteurs.

Il conviendra premièrement de renforcer les mesures de réduction de la production de déchets. Il s'agira en second lieu de poursuivre les actions de tri et recyclage des déchets par la sensibilisation de la population (notamment par la campagne "P'tite poubelle verte"), la collaboration avec les communes (en particulier au sujet de la levée gratuite des déchets des

entreprises) et l'implication renforcée du DIP (sensibilisation dans les écoles). Une démarche sera enfin menée pour engager les SIG comme acteur privilégié de la mise en œuvre de l'ensemble de la politique des déchets de l'Etat (convention d'objectifs). On visera un taux de recyclage des déchets urbains de 60% en 2023 correspondant à la capacité d'incinération de "Cheneviers IV". La quantité de déchets urbains incinérables par habitant-e et par an sera alors de 240 kg, soit une baisse de 20% par rapport à l'année 2017.

H. Améliorer la qualité de l'air extérieur et intérieur

La sauvegarde des ressources vitales, dont l'air, est un enjeu majeur de santé publique et de qualité de vie de la population du canton et de la région. Disposer d'un air sain est la toute première condition de notre bien-être. Or, à Genève, la qualité de l'air est encore insuffisante. Elle ne respecte pas les exigences fixées par la loi pour protéger la santé de la population, notamment celle des personnes les plus fragiles.

“La Stratégie cantonale de protection de l'air” et l'accord transfrontalier “PACT'Air” seront mis en œuvre. Dans ce cadre, un dispositif de circulation différenciée éloignant les véhicules les plus polluants du centre-ville sera mis en place en cas de pic de pollution atmosphérique, dans une optique de convergence transfrontalière. L'assainissement énergétique des bâtiments, ainsi que l'électromobilité, électrique ou à hydrogène, permettront d'améliorer localement la qualité de l'air, de s'affranchir de la dépendance aux énergies fossiles et de diminuer la facture éner-

gétique du canton. Le développement de la mobilité à hydrogène prendra aussi en compte la gestion des risques d'accidents majeurs. La lutte contre les polluants du milieu bâti contribuera à assurer un air sain aussi à l'intérieur des habitations.

Les actions viseront à la réduction de 15% des concentrations de NO₂ d'ici à 2023, à l'adoption d'un “Plan de mesures sur les substances dangereuses dans l'environnement bâti” et à s'engager en vue d'atteindre 20% de véhicules électriques dans le parc genevois à l'horizon 2030.



I. Elaborer une stratégie cantonale de protection contre le bruit

Les nuisances sonores représentent une des causes principales de gêne dans notre canton et affectent la santé de la population. Que ce soit le bruit des infrastructures de transport, des entreprises ou le bruit lié au comportement, l'excès de bruit nuit gravement à la santé et engendre des coûts pour l'économie. Un développement harmonieux de l'urbanisation du canton présuppose de travailler en amont sur la problématique du bruit.

Pour mieux cibler sa lutte contre le bruit, le département se dotera d'une stratégie globale et transversale et engagera les travaux en misant avant tout sur la réduction des émissions à la source et sur la promotion de la tranquillité et de la détente dans le

développement urbain. En particulier, il œuvrera pour que la totalité des projets d'assainissement du bruit sur les routes cantonales soit achevée ou en cours de réalisation en 2023. L'observation continue des nuisances sonores constitue un enjeu important en termes d'information au public et de ressources. Des solutions autonomes prometteuses de mesurage du bruit à l'aide de capteurs connectés seront intégrées dans le cadre de la démarche "Smart Geneva".



J. Définir les exigences des quartiers et constructions à haute performance environnementale et les mettre en œuvre

Le concept cantonal “Environnement 2030” entend favoriser l'émergence de quartiers et constructions à haute performance environnementale. Il s'agit d'en définir les fonctionnalités, notamment sous l'angle de la résilience face aux changements climatiques et aux événements météorologiques extrêmes, la délivrance de services écosystémiques accrus, la préservation de surfaces perméables, la gestion intégrée des eaux, la ville verte et bleue, une ambiance sonore adéquate, l'autonomie énergétique, la sobriété en matière d'engagement des ressources, ainsi que la réversibilité des usages et le recyclage des matériaux.

Les actions viseront à définir les fonctionnalités et exigences des quartiers et constructions durables d'ici à fin 2021 avec les acteurs concernés (par exemple charte, label, guide, modifications législatives). Elles s'attacheront à les intégrer dans les outils de planification existants et à développer d'ici à fin 2023 les premières initiatives et réalisations correspondantes dans des projets de nouveaux quartiers ou en rénovation.

K. Produire une aide à la décision du risque d'accidents majeurs pour la population

La densification urbaine augmente mécaniquement le risque d'accidents majeurs auquel est exposée la population au voisinage des installations selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM). Les objectifs de protection des personnes et de développement urbain sont donc en conflit. Il est proposé de passer d'une logique réactive à une logique plus prospective.

L'objectif de législature est de développer une cartographie dynamique des risques d'accidents majeurs à laquelle la population est exposée sur le territoire cantonal à l'aide du logiciel “Risk-Curve”. Ce nouvel outil inédit en Suisse permettra de visualiser et de hiérarchiser le risque d'accidents majeurs à l'aide de couleurs reflétant le niveau de risques et d'effectuer des simulations sur le développement futur du risque à des horizons temporels variables.

L. Mettre en place un observatoire, un laboratoire et une plateforme de l'environnement à l'échelle cantonale et régionale, projet “GE-EN-VIE”

Dans le cadre de la démarche “Smart Geneva” (voir page 36) et des conventions de collaboration avec les Hautes Ecoles, la démarche appelée “GE-EN-VIE” vise à développer un outil d'aide à la décision stratégique et politique en partenariat avec l'Université de Genève et l'HEPIA. L'objectif général est d'aider l'Etat dans sa mission de préservation et de gestion de l'environnement en mettant en place un observatoire, un laboratoire et une plateforme de l'environnement afin de produire de nouvelles connaissances dans le domaine de l'environnement et du territoire, d'expérimenter et d'en améliorer le partage et la communication.

Il s'agit d'identifier et de valoriser les données environnementales à Genève et dans le bassin genevois et de les compléter en définissant, domaine par domaine, des indicateurs pertinents pour l'orientation des politiques publiques. Ces données pourront ensuite être utilisées de diverses manières, par exemple en créant et en analysant différents scénarios pour l'avenir. Le laboratoire permettra de promouvoir les résultats de l'observatoire et de diffuser les bonnes pratiques. Il s'agira aussi de mettre en exergue des actions pilotes et de mener des expériences innovantes. Quant à la plateforme, elle permettra d'améliorer la communication et l'efficacité des actions entreprises, grâce à la mise en relation des besoins des politiques publiques avec les compétences de recherche et de développement des hautes écoles genevoises.

M. Optimiser le financement de la politique de l'eau

Selon le principe du pollueur-payeur, plusieurs secteurs de la politique de l'eau sont autofinancés par des ressources prélevées selon des taxes causales (en particulier épuration, raccordement, redevances hydro-électriques, pompages). Ces ressources permettent de mettre en œuvre une partie des actions d'assainissement et de remédiation, mais plusieurs thématiques émergentes ne sont pas encore prises en charge (microplastiques dans l'eau, sensibilisation, prestations écosystémiques).

Les actions partiront du réexamen des rôles des différents acteurs et porteront sur les modes de financement dans les divers segments de la politique de l'eau, afin d'évaluer les possibilités de simplification, ainsi que de rééquilibrage des charges et des recettes. Il s'agira également d'anticiper son évolution à l'échelle transfrontalière.

N. Ouvrir la plage publique des Eaux-Vives et développer l'accès à l'eau

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'amélioration de la qualité de l'eau du lac et du Rhône, la population fait un usage de plus en plus intense des espaces riverains.

La partie baignade de la plage publique des Eaux-Vives ouvrira en été 2019 et déploiera par la suite ses diverses fonctions. Une forte demande existe aussi pour d'autres lieux d'accès autour du lac et le long du

Rhône. Pour pouvoir planifier leur équipement progressif et maîtriser la qualité des projets et de l'investissement, un programme de réalisations sera établi en coordination avec les communes et validé par les instances politiques concernées.

O. Renforcer les savoir-faire et outils de gouvernance transfrontalière de l'eau

L'Etat de Genève et ses partenaires ont mis en œuvre un nombre élevé d'actions et de réalisations dans les différents segments de la politique de l'eau tant à l'échelle locale, cantonale que transfrontalière. Ces savoir-faire en matière de renaturation des cours d'eau et des rives, de partage de contrats de rivières, de raccordements transfrontaliers d'eaux usées, de gestion intégrée de l'eau dans la construction de la ville, telle la gestion commune de la nappe du Genevois, méritent d'être valorisés et renforcés dans le cadre d'échanges avec les autres cantons et nos voisins français ainsi qu'avec le milieu académique. Ces expériences intéressent largement au-delà la Suisse, et plusieurs projets de solidarité internationale sont par ailleurs en cours.

Etant donné la diminution des ressources et l'augmentation de la pression sur les usages et les fonctions naturelles de l'eau, en particulier l'étiage des cours d'eau, le besoin s'impose d'exploiter avec économie cette ressource inégalement répartie de part et d'autre de notre frontière. Pour pouvoir anticiper des arbitrages et planifier ensemble les investissements les plus efficaces, un modèle de gestion globale des ressources sera établi avec la Communauté transfrontalière de l'eau. La coordination sera effectuée avec les collectivités territoriales et les opérateurs concernés, afin que les réalisations qui en découlent puissent être validées par les instances politiques concernées.

P. Suivre et optimiser les usages énergétiques du Rhône et du Léman

Dans un contexte de renforcement de la part d'énergies renouvelables tirées de l'usage de l'eau, le Rhône et le lac Léman sont mis à contribution sous différentes formes. Des barrages hydro-électriques les plus anciens aux technologies plus récentes (utilisation thermique du lac pour réguler des quartiers), une gestion intégrée des installations doit permettre

de maintenir au plus haut niveau les prestations des écosystèmes fluviaux et lacustres.

Pour ce faire, un accompagnement étroit des projets sera mis en place, et la coopération entre l'Etat et les opérateurs sera renforcée.

Q. Accroître la lutte contre les micropolluants et les plastiques

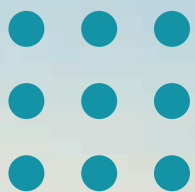
Le nombre de substances indésirables dans l'eau ne cesse de s'accroître. Leurs effets toxiques sont souvent difficiles à mesurer à court terme. Selon un principe de précaution évident pour une ressource essentielle à la santé humaine et aux écosystèmes, la surveillance restera robuste et la compréhension des cycles des diverses substances mieux maîtrisée.

La mise en place d'un observatoire (cf. ci-dessus "GE-EN-VIE") intégrant les acteurs publics et privés concernés permettra de consigner les informations afin de développer des actions de remédiation et de sensibilisation adaptées aux différentes filières de provenance et d'élimination. Un plan d'action couvrant les sources principales d'émission (agriculture, ménages, industries, hôpitaux) sera établi et suivi dans le temps.

R. Développer la sensibilisation pédagogique à l'environnement et à l'énergie

Le besoin de valoriser les prestations délivrées par les écosystèmes et la biodiversité est réel alors que notre modèle de développement accentue la pression sur l'environnement. Il s'agit en effet de permettre aux différentes catégories de la population, en particulier les plus jeunes, de développer un lien durable avec la nature en prenant en compte l'évolution de nos sociétés, de manière à encourager une plus grande proximité avec celle-ci.

Le développement d'un programme d'animations et de visites sur le terrain sera renforcé, également dans le domaine de l'énergie. De même, l'établissement de supports adaptés ou de lieux de découverte des milieux naturels (forêt, lac, cours d'eau), ainsi que de la faune et de la flore, augmenteront les possibilités de sensibilisation des divers publics à ces domaines. Sur d'autres thématiques, il est essentiel de mieux faire comprendre - grâce à des animations en salle ou sur le terrain - les impacts environnementaux des comportements individuels, notamment en matière d'émissions de CO₂, de déchets, de substances dangereuses et de qualité de l'air extérieur.



PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI





Au sein du département du territoire, les politiques de protection du patrimoine bâti, paysager et naturel concourent avec l'aménagement du territoire, l'énergie, l'agriculture et l'environnement à qualifier, préserver et mettre en valeur le territoire genevois. Préserver les qualités de notre héritage en matière de monuments et sites historiques contribue à valoriser le cadre de vie et de l'environnement bâti et naturel de notre canton.

A. Renforcer le pôle de conservation patrimoniale par une meilleure prise en compte en amont de la valeur d'usage du patrimoine

Alors qu'il connaît un développement urbain important, le canton de Genève a besoin dans le même temps de renforcer son pôle de conservation patrimoniale. Le recensement architectural cantonal sera poursuivi en vue de sa publication sur le système d'information géographique du territoire genevois (SITG) permettant l'accès du public à l'ensemble des données. Trop souvent par ailleurs, la mise sous protection des bâtiments est effectuée sans avoir réglé la question de la valeur d'usage de ceux-ci: la conservation d'un bâtiment n'a de sens que s'il existe un lien avec un projet porté par des acteurs dans un but reconnu.

L'action poursuivra premièrement deux axes: les moyens alloués à la protection du patrimoine seront renforcés en vue en particulier de la poursuite de

la mise sous protection des objets d'importance. Par ailleurs les liens entre patrimoine bâti et naturel seront développés et consolidés: à titre d'exemple, l'élaboration d'un concept paysage cantonal ou le développement de la nature en ville sont des illustrations d'application concrète des synergies entre patrimoine bâti et patrimoine naturel.

En outre, l'élaboration de fiches de bonnes pratiques en matière patrimoniale sera poursuivie en collaboration avec la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS). La priorité sera mise enfin sur l'identification des usages futurs de bâtiments pressentis pour être conservés, ainsi que des acteurs pouvant porter les projets. Il faudra également favoriser la mise en relation de ces derniers, à l'exemple du pavillon Sici ou de l'immeuble Clarté.



B. Développer des actions de valorisation et de sensibilisation autour du patrimoine comme facteur de cohésion et de formation

Le patrimoine participe à l'identité du canton et à la cohésion de sa population. Sa valorisation dépasse les limites cantonales en raison des logiques historiques, géographiques, économiques et culturelles qui fondent l'identité de l'espace lémanique. Le patrimoine doit enfin demeurer un vecteur de formation pour les métiers d'art, par son exemplarité et pour garantir sa préservation dans les règles.

Les mesures prioritaires viseront à inscrire le patrimoine genevois dans l'image de la destination Ge-

nève et le développement d'une vision patrimoniale à l'échelle du Grand Genève. Il convient d'encourager les mesures éducatives et la sensibilisation au patrimoine, ainsi que de mettre en avant les métiers du patrimoine (JEMA) et les "Journées européennes du patrimoine (JEP)". Il s'agira de développer une sensibilisation grâce à des partenariats conclus avec la société civile (associations spécialisées, écoles de formation professionnelle) et de mettre en œuvre des actions transversales avec le DIP, l'office des bâtiments et l'office cantonal de la culture et du sport.

C. Gérer et valoriser le patrimoine naturel

Le patrimoine naturel genevois contribue considérablement à la qualité du cadre de vie de notre canton. La population plébiscite le renforcement d'une végétation fonctionnelle jusqu'au cœur de la ville. Elle se délasse volontiers dans les milieux naturels de la campagne alentours, mais ne connaît parfois pas toujours les comportements respectueux à y adopter.

En milieu urbain, la conservation et le renouvellement du parc arboré et forestier seront renforcés grâce à la pleine intégration de cet enjeu dans la planification et la réalisation de projets. Les actions de promotion de la nature en ville seront soutenues et valorisées.

En campagne, les actions de sensibilisation du public seront renforcées et la surveillance des lieux les plus riches en biodiversité sera assurée. La gestion active des milieux naturels contribuera à garantir leur protection et leurs fonctionnalités écologiques. La mise à jour du plan directeur forestier et la délimitation statique des lisières permettront de clarifier les interfaces entre les diverses fonctions de la forêt et les usages du territoire.

D. Mettre en œuvre la Stratégie Biodiversité au travers d'un plan d'action

L'érosion constante des espaces naturels et l'utilisation croissante des ressources mettent en danger les fondements de notre société. Pour relever ce défi, une philosophie différente doit s'appliquer à la mise en œuvre des politiques publiques. Notre canton, avec l'ensemble des acteurs du territoire, a la capacité de faire émerger des mesures novatrices, permettant d'atteindre plusieurs objectifs du développement durable.

Au niveau cantonal, le Plan Biodiversité ambitionne d'amorcer la transition écologique en garantissant notre capital naturel. Celui-ci comprendra des actions à court et moyen termes, selon la complexité et l'urgence des défis. Il identifiera aussi celles, à plus

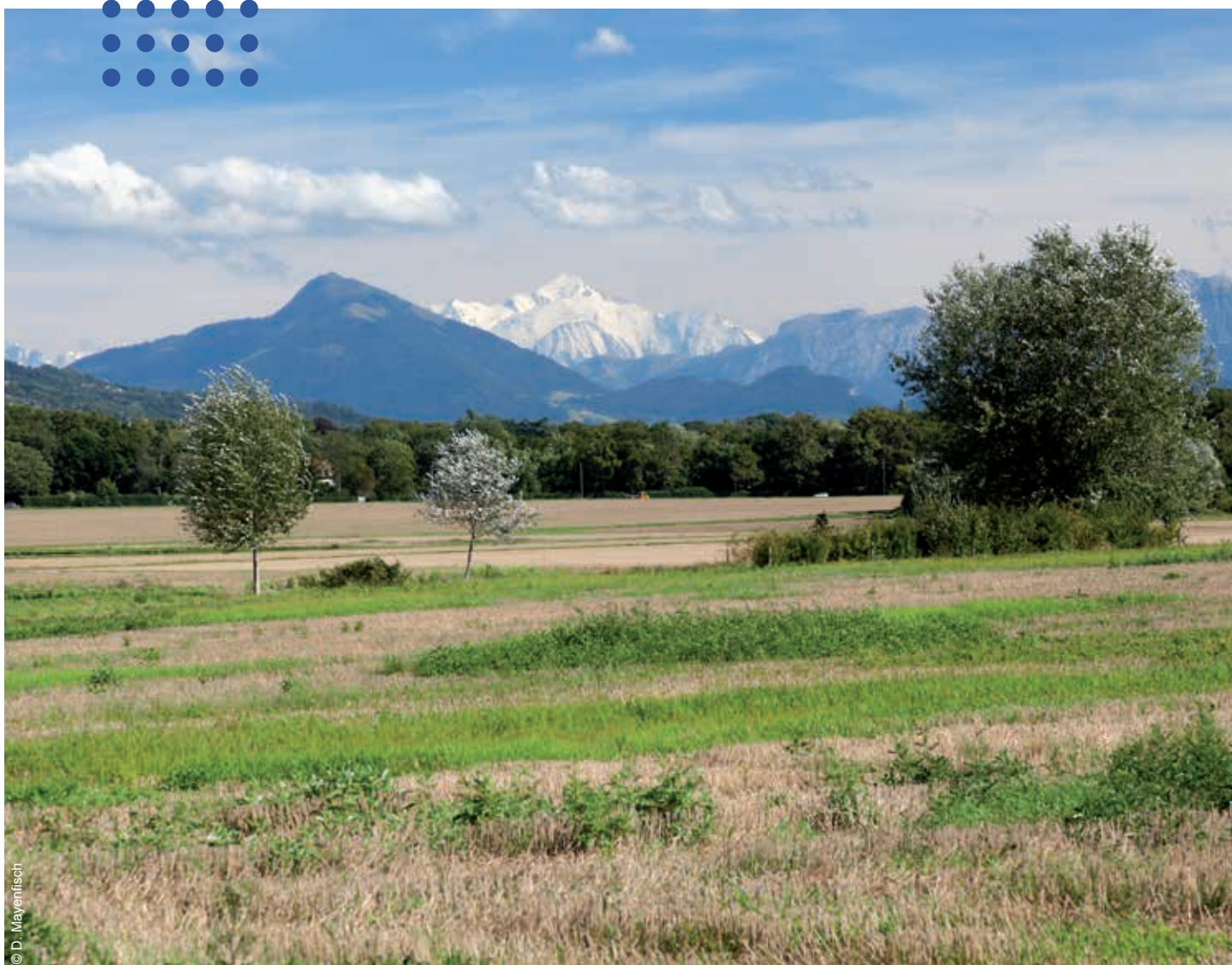
long terme, qui provoqueront le changement. Les services écosystémiques produits par la biodiversité au bénéfice de la population et du métabolisme de notre canton seront mis en évidence, afin de garantir leur pérennité et de renforcer la résilience des écosystèmes face au changement, climatique en particulier. Le maintien et le renforcement d'une infrastructure écologique transfrontalière, fonctionnelle et dynamique sera au centre des préoccupations.

E. Elaborer une conception cantonale du paysage pour contribuer à la qualité du cadre de vie

En ville ou à la campagne, le paysage est partout. En prendre conscience et en tirer les enseignements, c'est promouvoir la qualité de notre cadre de vie. En s'appuyant sur les composantes majeures du paysage, il s'agit de soutenir une densification équilibrée, garante du bien vivre en ville et attentive aux usages et à l'histoire. Il convient de reconnaître les services rendus par le paysage et de privilégier le maintien ou la constitution d'espaces verdoyants, continus et structurants, jusqu'au cœur des paysages urbains.

La mise en place d'une "Conception cantonale paysage" permettra d'accompagner l'évolution urbaine, en s'appuyant sur l'identité de notre territoire. Par es-

sence transversal, le paysage s'inscrit dans chaque politique publique en offrant des clés de lecture et de dialogue simples et accessibles à tous. Elle matérialisera le réseau paysager à l'échelle du canton, en valorisant l'identité des différentes régions du canton et de la zone urbaine. Elle nourrira les projets à toutes les étapes – de l'initialisation à la réalisation en passant par l'entretien – en formulant des axes stratégiques et des pistes d'actions aux différentes échelles du territoire.





© Etat de Genève/Claudio Meritini

F. Réaliser le musée sous l'esplanade de Saint-Antoine

Le futur musée de l'esplanade de Saint-Antoine sera réalisé de concert entre la Ville et l'Etat de Genève. Il est destiné à valoriser la formidable richesse archéologique du lieu. Conforme à la volonté populaire et né d'un concours, ce projet découle de la mise au jour par le service d'archéologie des vestiges d'un établissement antique, d'une aire funéraire remontant aux 4^e-5^e siècles, d'une église fondée au cours de l'Antiquité

tardive et des fortifications du 16^e siècle. La mise en valeur de ces découvertes exceptionnelles exigera un important travail de synthèse et de contextualisation.

Il s'agira de concevoir et d'élaborer le parcours archéologique du musée, ainsi que de développer des actions de communication autour des découvertes archéologiques.

G. Simplifier et accélérer les procédures liées à la protection du patrimoine bâti

La transition numérique de l'acte de construire et le rythme soutenu suivi par les opérations de recensement architectural imposent une actualisation des processus de l'office du patrimoine et des sites.

Les mesures porteront sur une révision des procédures de mise sous protection, ainsi que sur l'amélioration de l'instruction et du suivi des autorisations de construire, avec une simplification du traitement des réserves d'exécution.



CULTURE
MANAGÉRIALE,
ORGANISATION
ET DONNÉES
TRANSVERSALES



Afin de centrer ses missions sur le service à Genève et à sa population, le département du territoire doit améliorer en continu son service public et l'adapter aux attentes nouvelles. Ceci implique de savoir repenser l'organisation et les méthodes de travail pour plus d'agilité, d'orientation service et d'efficience. Alors que les processus doivent continuer à être simplifiés et les couches administratives allégées, une attention encore plus grande doit être accordée aux besoins des citoyen-ne-s. Cette démarche doit partir de l'intérieur en s'appuyant sur les compétences et l'engagement des collaboratrices et des collaborateurs.

A. Renforcer la dynamique de collaboration

Le département du territoire est une formidable opportunité, réunissant sous un même toit des politiques publiques et acteurs majeurs du développement territorial.

La coordination et l'intégration de ces politiques nécessite une collaboration transversale accrue ainsi que la capacité de définir au niveau opérationnel des solutions pragmatiques.

Le contexte actuel est en outre marqué par l'évolution des besoins et des attentes du public, le changement des modes de travail et des technologies, ainsi que par les exigences de maîtrise des finances publiques.

Cette nouvelle législature doit permettre au DT de développer une culture interne favorisant la créativité, la confiance, la responsabilisation et l'efficacité. Dans ce processus, le rôle et l'engagement de chacun-e, un management bienveillant et courageux et l'adaptation des conditions et moyens de travail seront essentiels.

B. Développer la concertation

Les mutations territoriales, la recherche de qualité urbaine et de vie dans les nouveaux quartiers ainsi que l'accompagnement des transformations sociétales ne pourront se faire qu'en intégrant la question de l'usage. L'office de l'urbanisme met ainsi en œuvre depuis plusieurs années des processus de concertation avec les communes, la population et les autres acteurs des projets.

Ces expériences, méthodes et outils seront valorisés et formalisés de façon à pouvoir être partagés avec l'ensemble de ces acteurs. De même, il s'agira de partager les réflexions et les bonnes pratiques issues du 3DD et du laboratoire urbain participatif réalisé en partenariat avec les Hautes Ecoles.

C. Promouvoir l'innovation

L'augmentation de la complexité sociale, les évolutions technologiques et le besoin de renforcer l'accessibilité au service public pour tous, imposent de sortir des sentiers battus et de créer les stimuli favorables à l'innovation. Afin de doter l'Etat des moyens d'évoluer et de se positionner dans ce contexte, il s'agira de valoriser des démarches pilotes intégrant les savoir-faire des acteurs compétents ainsi que des ressources citoyennes.

Les méthodes de "design thinking", centrées sur l'expérience des utilisatrices et utilisateurs ainsi que les démarches participatives s'appuyant sur des lieux de dialogue (3DD, pavillon Sicli, etc.) seront ainsi renforcées, en partenariat avec les acteurs publics, professionnels et académiques. Cette approche accompagnera tant les projets de numérisation que la réflexion en matière d'aménagement et de développement territorial.

D. Concevoir et évaluer les politiques publiques en se basant sur les objectifs de développement durable

Dans tous les domaines internes et publics dont il a la charge, le DT vise la qualité des prestations et réalisations ainsi que leur conformité aux objectifs du développement durable. Le département se dotera ainsi d'un système d'évaluation et de suivi des politiques publiques permettant une revue critique de leurs cibles et indicateurs. En interne, elle devra anticiper les évolutions des métiers, de l'organisation et du management.

Ceci renforcera la cohérence de l'action publique, tout en fédérant les offices autour d'un dialogue et d'une gestion transversaux. Le département s'inspirera pour ce faire de référentiels méthodiques comme

celui de l'approche comportementale ("Behavioural insights") du "bonheur national brut" ou de la prospective à l'instar de la consultation "Genève 2050".

En co-construction avec les offices, il s'agira notamment de constituer un pôle de compétences "support et transversal". Une direction commune des fonctions de contrôle de gestion, de contrôle interne et de logistique permettra d'élaborer et de suivre les indicateurs de programmes et de risques via un outil commun ("smart cockpit"). De même, un outil de suivi sera mis en place pour les objectifs de la "Feuille de route DT 2018-2023".

E. Développer une politique des ressources humaines

Pour intégrer les évolutions liées au marché du travail, aux nouvelles technologies et aux attentes des collaborateurs-trices, la politique RH de l'Etat de Genève se décline autour de cinq principes forts: le résultat, la responsabilisation, l'autonomie, la collaboration et la confiance. Au niveau du département, il s'agira de faire vivre ces valeurs en tenant compte des réalités et des besoins des métiers tout en plaçant les collaboratrices et collaborateurs au centre des priorités.

Concrètement, la direction RH mènera des actions fortes sur quatre piliers prioritaires. Il s'agira d'attirer les talents, de développer les bonnes compétences, de favoriser le développement professionnel, de motiver et mobiliser les collaborateurs-trices autour de valeurs communes, tout en améliorant les conditions de travail.

L'enjeu sera notamment de créer un état d'esprit et une culture RH orientée vers le service et favorisant la confiance, le respect et la collaboration.

F. Promouvoir l'égalité

Au 31 décembre 2017, l'administration cantonale comptait 17'633 collaborateurs et collaboratrices dont 54.95% de femmes répartis comme suit: 45% d'employé-e-s en classes salariales 17 et inférieures, dont 48% de femmes; 48% en classes 18 à 22, dont 62.8% de femmes; 5% en classes 23 et supérieures, dont 38.4% de femmes; 1.8% en classes 27 et plus, dont 42.7% de femmes. En 2017, au DALE, la proportion des cadres supérieurs (classe 23 et plus) était de 76,7% d'hommes et de 23,3% de femmes.

Afin d'assurer un climat de travail fondé sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le DT s'engage à développer une culture institutionnelle inclusive exempte de préjugés et de discriminations de genre.

Pour cela, il s'appuie sur un "groupe égalité" interne au département. Celui-ci proposera des pistes d'actions concrètes en matière de politique d'engagement, de formation et de sensibilisation aux enjeux d'égalité, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Celles-ci découleront notamment des démarches initiées par le Bureau de la promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de prévention des violences domestiques (BPEV) et du "Règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (REgal)". Il s'appuiera sur le rôle de "Gender Champion" du chef de département pour encourager la représentation des femmes dans les événements organisés par le DT.



G. Travailler autrement : adapter l'environnement de travail aux besoins

L'évolution des métiers, des outils informatiques et des manières de travailler implique une réflexion sur les modes de travail et sur l'environnement professionnel. Il s'agit ainsi de mieux prendre en compte les besoins et les spécificités de chaque activité et d'y répondre en proposant des modes et des espaces de travail adaptés et favorisant les échanges et l'innovation. L'organisation flexible des équipes de projet, le nomadisme, la mobilité ou le télétravail sont des pratiques qui seront développées selon le contexte.

Les collaboratrices et collaborateurs disposeront d'une plus grande liberté d'organisation entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que d'un cadre de travail valorisant la confiance, la responsabilisation et l'autonomie.

Le département participera ainsi activement au projet "Travailler autrement" de l'Etat.



H. Soutenir la mission du département par une communication interne managériale et intégrée

La communication interne du DT est une responsabilité managériale de la direction et des cadres tout en reposant sur la mobilisation de chacune et chacun. La cellule communication et la direction des ressources humaines fournissent conseil et appui ainsi que les événements et supports nécessaires.

L'enjeu principal est d'assurer pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs une compréhension large des enjeux et objectifs de la législature ainsi que de leurs avancées (Feuille de route, intranet, espaces collaboratifs, séances internes, etc.). Le DT favorisera la cohésion, le dialogue et la convivialité par quatre temps forts annuels avec le magistrat, ainsi que par des projets transversaux proposés par les

collaboratrices et collaborateurs ; des canaux formels et informels de collaboration et de feed-back soutiendront ces démarches. Par la découverte de projets innovants et d'autres événements rassembleurs, le réseau des cadres développera son esprit d'équipe ainsi qu'une vision commune des enjeux, objectifs et bonnes pratiques de chaque politique publique. Les projets d'innovation interne seront accompagnés par une communication et un accompagnement au changement facilitant leur réalisation. Enfin, il s'agira de mettre en place un projet-pilote permettant d'intégrer les plateformes de communication et de collaboration interne (intranet, espaces collaboratifs).

I. “Smart Geneva” – développer une politique du numérique au service de la population

“Smart Geneva” est une démarche à l'échelle de l'Etat de Genève qui vise à améliorer la gouvernance territoriale, ainsi que la qualité et l'efficacité des services fournis aux habitant-e-s sur le territoire cantonal. Sous l'angle opérationnel, il s'agit de collecter des données auprès de capteurs “intelligents” disposés à cet effet et interconnectés par un réseau. Ces données sont ensuite agrégées et analysées en vue, par exemple, d'améliorer et d'optimiser les prestations publiques en matière de mobilité, de fourniture d'énergie, d'approvisionnement en eau, de gestion des déchets ou encore de sécurité. Ces données peuvent être ouvertes sous réserve de conditions précises, afin de permettre aux entreprises genevoises de contribuer à l'innovation et, au final, à l'amélioration de la qualité de vie de la population.

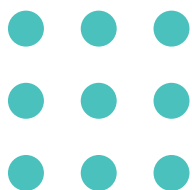
La direction de l'information du territoire du DT inscrira ce programme dans la mise en œuvre de plusieurs plateformes et projets structurants de l'Etat. Les enjeux centraux sont la création, la gestion, la mise à disposition et l'exploitation de la donnée territoriale “intelligente”. Cette convergence demandera de définir une véritable politique de la donnée territoriale, d'en organiser la gouvernance à l'échelle cantonale et régionale, d'assurer une souveraineté sur la donnée et de développer une ville numérique incluant tous les acteurs publics, privés, académiques et citoyens.

J. Mettre en place et assurer la gouvernance des données du territoire

Depuis quelques années, la nature des données du territoire a évolué. Les géodonnées structurées exprimant des grandeurs mesurables des objets du territoire sont désormais mixées avec des données moins structurées, qui nécessitent un travail d'interprétation avant de pouvoir être incorporées aux bases de données classiques. Un travail conséquent de valorisation et d'interprétation de la donnée doit être mené à toutes les échelles, du territoire au bâtiment.

Les actions viseront à appréhender ces nouveaux enjeux et développer des compétences pour exploiter pleinement le potentiel des données du territoire. Il s'agira également de fédérer les initiatives, au travers notamment des démarches de “Smart Geneva”, de BIM et du SITG. Il s'agira aussi de développer et de coordonner l'innovation dans ce domaine afin

d'accompagner les mutations actuelles. De plus il faudra compléter les conventions existantes avec les hautes écoles en concluant de nouveaux partenariats (notamment via le projet “GE-EN-VIE”). Il conviendra de renforcer la culture de la donnée du territoire, au moment où une nouvelle “science de la donnée” émerge. Elle bouleverse l'acquisition, la gestion et le traitement des données du territoire de nombreux domaines de l'administration. Il s'agira de sensibiliser et de former les services et les acteurs au management de la donnée en les aidant dans leur transition vers une véritable gouvernance. Enfin, il conviendra de développer une communication forte et proactive pour accompagner l'essor des données du territoire en allant à la rencontre des acteurs du canton.



**POUR TOUTE INFORMATION
COMPLÉMENTAIRE**

www.ge.ch